



Taxe de séjour – Perception

(Règlement communal instituant une taxe de séjour et une taxe de séjour et une taxe sur les résidences secondaires, du 26 septembre 2011)

Chambres d'hôtes – Relevé mensuel

Nom de la chambre d'hôtes :

Adresse de la chambre d'hôtes :

Nom de l'exploitant :

Adresse de l'exploitant :

Relevé des nuitées pour le mois de

Total des nuitées :

Exonérations (art. 5 Règlement)

Nuitées soumises à la taxe : x CHF 3.00 =

Le soussigné certifie que les indications ci-dessus sont exactes :

Signature

Date :

Le présent décompte est à transmettre par courrier au
Service des finances, route de Lausanne 2, CP 112, 1096 Cully.

ou par mail à bourse@b-e-l.ch

Jusqu'au 15 du mois suivant.

Une facture vous sera adressée.

La soustraction de la taxe de séjour sera poursuivie conformément à l'art. 10 du règlement.